BUREAU VERITAS
CONSTRUCTION

Coordonnées du chargé d'affaires :
IMMEUBLE LE GAIA
333 Avenue Georges Clémenceau
92000 Nanterre
abdellah.malih@bureauveritas.com

V. réf :
N. réf : RICT b n° 0
N° affaire : **26436303/1**
Mission(s) signée(s) : **Brd + F + HAND + L + LE + SEI**

Chargé d'affaire : Abdellah MALIH
Diffusé par : Abdellah MALIH

Affaire :
78/SGEL/CREATION ASC
ROUTE D ACHERES
78100 ST GERMAIN EN LAYE

Destinataire :
GRDE CHANCELLERIE ORDRE LEGION
Julien CHATEL
1 RUE DE SOLFERINO
SERVICE BATIMENTS
75700 PARIS SP 07

Rapport Initial de Contrôle Technique

En date du 26/05/2025



Ce rapport comporte 17 pages dont une page de garde.
Ce rapport est partiel, voir le détail du contenu dans le Sommaire, page suivante.

Bureau Veritas Construction – Siège social : 1 Place Zaha Hadid - 92400 COURBEVOIE
Société par Actions Simplifiée au capital de 15.800.100,00 € - RCS Nanterre B 790 182 786

© - 07/2018 – Toute reproduction interdite

SOMMAIRE

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - - -

1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Opération

Designation de l'opération : 78/SGEL/CREATION ASC -

Agence	POLE BTS IDF OUEST	Adresse chantier	ROUTE D ACHERES
Service	CB0796289	Ville	ST GERMAIN EN LAYE
N° de convention	26436303	Département	Yvelines
signée le	15/04/2025		

Début des travaux	01/09/2025	Valeur prévisionnelle des travaux	100000 €(HT)
Délai			

Maître de l'Ouvrage	GRDE CHANCELLERIE ORDRE LEGION 1 RUE DE SOLFERINO SERVICE BATIMENTS 75700 PARIS SP 07

Missions

Nature des missions confiées

Suivant le contrat établi, notre prestation comprend l'exécution de l'ensemble des missions élémentaires mentionnées ci-dessous (se référer au contrat pour les modalités spécifiques de chaque mission)

Brd	Transport des brancards dans les constructions
F	Fonctionnement des installations
HAND	Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
L	Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables
LE	Solidité des existants
SEI	Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH

Etendue de la mission :

Remplacement de l'ascenseur à la Maison de l'Education à Saint-Germain-En-Laye.

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

2 - DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OUVRAGE

Date de dépôt du permis de construire ou d'autorisation de travaux prise en compte (à défaut, référentiel applicable au) : 01/04/2025

- **CLASSEMENT REGLEMENTAIRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE**

  Non précisé

- **AFFECTATION DES LOCAUX**

  Enseignement

- **DESCRIPTION ARCHITECTURALE**

  Remplacement de l'ascenseur existant par un nouvel ascenseur desservant 7 niveaux – du Sous-Sol au R+3 dont 2 niveaux décalés en R+2 et R+3 – et devant respecter les normes d'accessibilité et de sécurité, sis Route des Loges à Saint-Germain-en-Laye,

  Etude structure pour déterminer les renforcements nécessaires

- **DESCRIPTION DES PRINCIPES CONSTRUCTIFS**

  - Fondations : Sans objet dans le cadre des travaux

  - Structure : Modifications au droit de la gaine ascenseur

  - Clos : Sans objet dans le cadre des travaux

  - Couvert : Sans objet dans le cadre des travaux

  - Equipements techniques :

    Installations électriques : Réseau BT 220/380 V

    Thermique : Chauffage par climatisation et convecteurs électriques

    Ascenseurs : Sans objet dans le cadre des travaux

    Sécurité incendie :
    Extincteurs portatifs adaptés aux risques
    Extinction automatique à eau de type sprinkler et Robinets d'incendie armés
    SSI de catégorie XXX avec équipement d'alarme de type XX
    Téléphone urbain pour l'alerte

- **CONTRAINTES PARTICULIERES**

  - Liées au site : Sans objet

  - Liées aux risques : Sans objet

  - Liées au mode constructif : Sans objet

  - Liées à l'occupation des locaux :

- **CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT EN FONCTION DES RISQUES**

- **LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS**

  - Locaux à risques moyens :

  - Locaux à risques importants :

- **TECHNOLOGIE INNOVANTE**

  Sans objet

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

3 - DOCUMENTS EXAMINÉS

Intitulé / Description et émetteur du document	Date indice	Reçu le
GRDE CHANCELLERIE ORDRE LEGION		
• Descriptif 25.03.25 DIAGNOSTIC ASCENSEUR	26/05/2025	26/05/2025

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

4 - REMARQUES GÉNÉRALES ET SYNTHÈSE DES AVIS FORMULÉS SUR LE PROJET

L'examen des documents de conception visés dans les pages précédentes dans le cadre des missions qui nous ont été confiées, appelle les observations suivantes :

- Les avis et observations formulés dans le présent rapport ne visent que les dispositions relatives aux fonctions et/ou aux ouvrages ou éléments d'ouvrage qui sont explicitement indiqués.
- Les avis formulés sur le projet ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés lors des phases ultérieures.
- Les plans d'exécution et notes de calculs des ouvrages, les dossiers techniques des matériaux, matériels et procédés constructifs mis en œuvre, seront à nous communiquer pour avis, avant début des travaux correspondants.
- Les entreprises devront nous préciser les modalités de leur autocontrôle concernant les vérifications techniques qui leur incombent (Loi n° 78-12 du 4 janvier 1978, article R.125-19 du Code de la Construction et de l'Habitation).
- Notre mission ne comprend pas de contrôle en usine ou en atelier, sur les ouvrages ou parties d'ouvrage, et éléments d'équipement destinés à être incorporés dans la construction.

MISSION : L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables

L - Solidité des ouvrages et élements d'équipements

Objet / article de référence	Avis
HYPOTHESES GENERALES	
Données relatives au système de fondation	Justifier la reprise des charges supplémentaires par les fondations existantes
Données relatives à la structure	Un diagnostic de la structure a été réalisé au droit de la gaine ascenseur, une étude (plans + notes de calculs) sera à nous transmettre en phase exécution.

MISSION : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH

SEI-Cdt - Dispositions IN, TB, TM complémentaires du Code du travail.

Objet / article de référence	Avis
DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES EN INCENDIE	
Généralités	La notice de sécurité incendie du bâtiment est à nous transmettre pour avis sur la partie des travaux à réaliser.

MISSION : HAND - Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

HAND - Accessibilité des constructions aux personnes handicapées

Objet / article de référence	Avis
ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES - CODE DU TRAVAIL	
Généralités	Notice d'accessibilité PMR est à nous transmettre pour avis (ascenseurs conforme à la norme NF EN 81-70,...)

Vous voudrez bien confirmer par courrier, la prise en compte des observations formulées.

Pour contribuer à l'obtention d'une meilleure qualité de votre ouvrage,
nous sommes à votre disposition pour participer à une réunion de mise au point générale.

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

5 - LISTE DES POINTS EXAMINÉS PAR CHAPITRE

Codes utilisés associés à nos avis

La signification des codes utilisés dans nos missions est la suivante :

AF : Favorable
Les dispositions prévues dans les documents examinés n'appellent pas de remarque. Cet avis, formulé dans la limite des précisions fournies par ces documents, ne préjuge pas des avis qui pourront être émis lors des phases ultérieures.

AP : A préciser
Les dispositions prévues dans les documents examinés sont insuffisamment définies. Cet avis présente un caractère suspensif : il y aura lieu de fournir les précisions complémentaires demandées, faute de quoi notre avis deviendra défavorable.

OB : Observations
Les dispositions prévues dans les documents examinés peuvent générer un ou plusieurs des aléas techniques visés dans nos missions. Cet avis présente un caractère défavorable et sera maintenu dans notre rapport final de contrôle technique en l'absence de prise en compte.

SO : Sans Objet
L'indication Sans Objet s'applique aux articles réglementaires qui ne sont pas concernés par certaines dispositions ou lorsqu'ils ne comprennent pas d'installations techniques mentionnées dans le règlement de sécurité.

HM : Hors mission
L'examen des dispositions prévues dans les documents ne relève pas des missions qui nous ont été confiées. Cet examen peut, le cas échéant, faire l'objet de prestations complémentaires.

PM : Pour Mémoire
L'indication Pour Mémoire s'applique aux articles règlementaires qui ne nécessitent pas d'évaluation de conformité dans le cadre de la mission en cours.

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables

Chapitre : L - Solidité des ouvrages et élements d'équipements

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : Les textes techniques de caractère normatif suivants : - Normes françaises, y compris les normes transposant en France les normes européennes ; - Avis Techniques, DTA, cahiers du CSTB type CPT ; - Les règles professionnelles dans les domaines non couverts par les textes précités.

Chapitre : L V0 — Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
HYPOTHESES GENERALES			
Données relatives au système de fondation		**AP**	1-Justifier la reprise des charges supplémentaires par les fondations existantes
Données relatives à la structure		**AP**	1-Un diagnostic de la structure a été réalisé au droit de la gaine ascenseur, une étude (plans + notes de calculs) sera à nous transmettre en phase exécution.

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : LE - Solidité des existants

Chapitre : LE - Solidité des ouvrages et élements d'équipements existants

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : Les textes techniques de caractère normatif suivants : - Normes françaises, y compris les normes transposant en France les normes européennes ; - Avis Techniques, DTA, cahiers du CSTB type CPT ; - Les règles professionnelles dans les domaines non couverts par les textes précités.

Chapitre : LE V0 — Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS			
SOLIDITE DES EXISTANTS			
		PM	Nous rappelons que la mission LE a pour objectif la prévention des aléas techniques susceptibles d'affecter la solidité des existants du fait de la réalisation des ouvrages et éléments d'équipement neufs dans les constructions achevées.

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH

Chapitre : SEI-CC - Sécurité des personnes hors incendie

Aucun avis n'a été formulé sur les points examinés de ce chapitre

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH

Chapitre : SEI-IN - Dispositions constructives et moyens de secours - vérifications techniques

Aucun avis n'a été formulé sur les points examinés de ce chapitre

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH

Chapitre : SEI-TB - Thermique, gaz, grandes cuisines - vérifications techniques

Aucun avis n'a été formulé sur les points examinés de ce chapitre

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH

Chapitre : SEI-TM - Ascenseurs - Escaliers mécaniques - vérifications techniques

Aucun avis n'a été formulé sur les points examinés de ce chapitre

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH

Chapitre : SEI-Cdt - Dispositions IN, TB, TM complémentaires du Code du travail.

Chapitre : SEI-Cdt V0 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES EN INCENDIE			
Généralités		**AP**	1-La notice de sécurité incendie du bâtiment est à nous transmettre pour avis sur la partie des travaux à réaliser.
LOCAUX OU SONT ENTREPOSEES OU MANIPULEES DES MATIERES INFLAMMABLES			
Emploi des matières inflammables			
R.4216-21 - Régles applicables		PM	Se limite à l'adéquation des matériels électriques pour les locaux portés à notre connaissance. Peux faire l'objet d'une mission particulière dans la mesure où l'usage des locaux est défini.
MOYENS DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE			
Consignes de sécurité incendie			
R.4727-37 - Affichage des consignes de sécurité incendie		PM	
R.4727-38 - Indication des consignes de sécurité incendie		PM	

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : HAND - Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Chapitre : HAND - Accessibilité des constructions aux personnes handicapées

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : Code du travail - 4ème partie - Livre II - Titre 1er - Chapitre IV - section 5 : Articles R.4214-26 à R.4216-29 relatifs à l'accessibilité et aménagement des postes de travail des travailleurs handicapés Code du travail - 4ème partie - Livre II - Titre 2 - Chapitre V - section 3 : Articles R.4225-6 à R.4225-7 relatifs aux travailleurs handicapés - Art. R.4217-2 du code du travail relatif à l'aménagement des installations sanitaires Arrêté du 27.06.94 relatif aux dispositions destinées à rendre accessibles les lieux de travail aux personnes handicapées (nouvelles construction ou aménagements) en application de l'article R.4214-29 du Code du Travail Circulaire DRT N°95-07 du 14.04.95 relative aux lieux de travail

Chapitre : HAND V0 — Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES - CODE DU TRAVAIL			
Généralités		**AP**	1-Notice d'accessibilité PMR est à nous transmettre pour avis (ascenseurs conforme à la norme NF EN 81-70,...)

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : F - Fonctionnement des installations

Chapitre : F - Vérification des conditions de performance des installations

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : Conditions de performance imposées par les textes normatifs ou les prescriptions techniques contractuelles

Chapitre : F V0 — Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
Déroulement de la mission		PM	Afin d'effectuer notre mission, les documents de conception et les notes de calcul de dimensionnement des installations techniques sont à nous transmettre. Les avis émis par le contrôleur technique pendant les phases de conception et d'exécution ne peuvent constituer qu'une présomption de la capacité des installations à respecter les objectifs visés, le respect desdits objectifs ne pouvant être constaté que par la réalisation, par les entreprises, de mesures et d'essais en fin de travaux.

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : Brd - Transport des brancards dans les constructions

Chapitre : BRD - Passage des brancards

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : - CCH R.162-3 - Norme NF EN 1865 applicable depuis le 1er mars 2013 (définition du gabarit) - Lettre du ministère de l'équipement du 12 avril 1996

Aucun avis n'a été formulé sur les points examinés de ce chapitre

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite